



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES DEUX-SÈVRES

Séance du lundi 27 juin 2022

DELIBÉRATION n° 5A

Rapporteur : Thierry MAROLLEAU

PATRIMOINE FONCIER : MODERNISATION DE LA RD 948

Acquisitions

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4, L.3121-17 alinéa 1, L.3131-1 à L.3131-6, L.3211-1, L.3211-2 et L.3221-1 ;

Vu le Code de l'expropriation pour ceux d'utilité publique en particulier son article R131-3 ;

Vu la délibération n° 20A du 22 janvier 2018 approuvant les dossiers de demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de projets ponctuels de modernisation de la RD 948 entre Maisonnay et la RD 45 et demandant à M^{me} le Préfet l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) au titre du Code de l'expropriation ;

Vu la délibération du 21 décembre 2018 par laquelle le Conseil départemental a voté une autorisation de programme de 13,2 M € TTC relative à la RD 948 – aménagement sur place ;

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 par laquelle le Conseil départemental a délégué l'exercice d'une partie de ses attributions à la Commission permanente ;

Vu la délibération du 17 décembre 2021 par laquelle le Conseil départemental a inscrit les crédits correspondants ;

Vu la délibération du 27 juin 2022 par laquelle le Département a validé l'avenant n°17 au protocole général relatif à l'indemnisation des préjudices liés à la réalisation de l'infrastructures, de routes ou de constructions immobilières par le Département des Deux-Sèvres, signé en 2005 avec la chambre d'agriculture ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 août 2019 déclarant le projet de modernisation de la RD 948 entre Maisonnay et la RN 10 d'utilité publique ;

Vu les avis du directeur des finances publiques en date du 13 septembre 2021 n° 2021-79136-66071 et du 25 mai 2022 n° 2022-79095-39528 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir les terrains correspondants à l'emprise du secteur 1 (Maisonmay – Base de Gournay) entre Maisonmay et la RN 10 représentant 7 ha 71 a 11ca pour mener à bien ce projet ;

Considérant qu'il convient d'acquérir une surface supplémentaire de 1 ha 07 a 49 ca au titre des mesures compensatoires de protection d'éléments arborés sur le secteur 3 « Giratoire de la Brunette – RD 45 » ;

Considérant que la modernisation de la RD 948 entre Maisonmay et la RN 10 contribue à l'amélioration du réseau routier d'intérêt régional ;

Considérant l'état d'avancement des études techniques pour l'aménagement d'un créneau de dépassement entre Maisonmay et la Base de Gournay ;

À l'unanimité des suffrages exprimés
LA COMMISSION PERMANENTE, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : RD 948 - CRÉNEAUX 1 ET 3 - ORDONNANCE D'EXPROPRIATION – ENQUÊTE PARCELLAIRE

* d'approuver le dossier d'enquête parcellaire joint.

* d'autoriser M^{me} la Présidente à requérir auprès de M^{me} la Préfète des Deux-Sèvres l'ouverture de l'enquête parcellaire relative aux emprises foncières nécessaires au projet d'aménagement du créneau 1 entre Maisonmay et la Base de Gournay et l'acquisition d'une emprise supplémentaire de 1 ha 07 a 49 ca sur le secteur 3 « Giratoire de la Brunette – RD 45 » en vue d'obtenir l'arrêté de cessibilité et l'ordonnance d'expropriation.

* d'engager les dépenses dans la limite des crédits de l'autorisation de programme.

* d'imputer les crédits correspondants sur le budget départemental comme suit :

- chapitre 011 (article 6228) pour la rémunération d'intermédiaires et honoraires,
- chapitre 011 (article 6231) pour la publication des annonces,
- chapitre 011 (article 6245) pour les frais de déplacement du commissaire enquêteur,
- chapitre 011 (article 637) au titre de la publicité foncière.

* d'autoriser M^{me} la Présidente à signer toutes pièces se rapportant aux dites opérations.

ARTICLE 2 : RD 948 – CRÉNEAUX 1 ET 3 - ACQUISITIONS

* de donner son accord à l'acquisition des emprises nécessaires à la modernisation de la RD 948 en particulier le secteur 1 « Maisonmay – Base de Gournay » et les acquisitions complémentaires du secteur 3 - giratoire de la Brunette représentant 8 ha 78 ares et 60 ca, pour un montant de 35 023,67 € ;

* de verser les indemnités d'éviction d'un montant total de 22 561,42 € en faveur des exploitants concernés par le secteur 1 « Maisonmay – Base de Gournay » et le secteur 3 – giratoire de la brunette dont la liste figure en annexe, conformément à l'avenant n° 17 au protocole général relatif à l'indemnisation

des préjudices liés à la réalisation d'infrastructures, de routes ou de constructions immobilières par le Département des Deux-Sèvres ;

* de donner son accord au paiement des frais divers (géomètres, actes de transfert de propriété, ...), non chiffrés à ce jour relatifs à ces acquisitions ;

* de prélever les sommes correspondantes aux chapitres 21 (article 2111) et 23 (article 23151) du budget départemental ;

* d'autoriser M^{me} la Présidente à signer, au nom du Département, les actes de transfert de propriétés à intervenir, ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Fait à NIORT, le 27 juin 2022

Pour ampliation
Acte reçu par le Représentant de l'État
Le 05 JUIN 2022
et certifié exécutoire
Pour la Présidente et par délégation,

La Directrice
de l'Administration générale

Tatiana MONROUSSEAU

La Présidente,


Coralie DENOUES



Département des
DEUX-SEVRES

Département des Deux-Sèvres - Maison du département - Mail Lucie Aubrac

CS 58880 - 79028 Niort Cedex

Modernisation de la RD948

Maisonnay et Les Maisons Blanches

-

-

Créneau 1

Maisonnay - Bois Roger

Enquête parcellaire

RD_948_Enquete_Parcellaire.dwg

1 avril 2022



EGIS VILLES ET TRANSPORTS
Parc du Perray - 7 rue de la rainière - CS 63909
44339 NANTES Cedex 3
Tél: 02.28.01.90.90
Fax: 02.28.01.90.91

Affaire

Phase

Emetteur

Type

Ouvrage

Secteur/Zone
Phase

Niveau
Planche

Numérotation

Planche 1

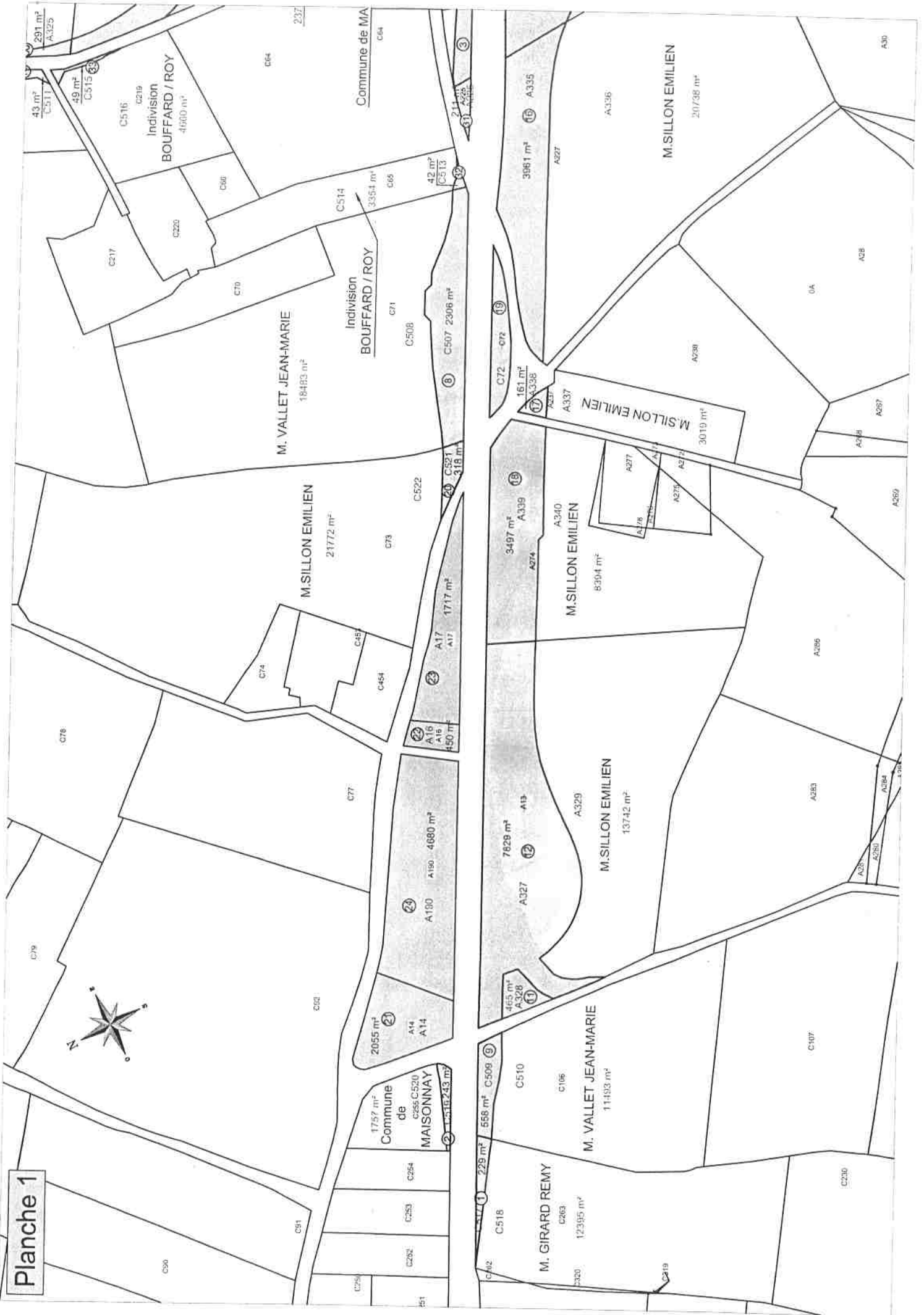


Planche 3 ARD / ROY

14931 m²
A323

Indivision BOUFFARD / ROY
1992 m² 27
4239 m² A321
A318

M. VALLET JEAN-MARIE
A297 A37 7
6206 m²

M. GAILLARD MARC-NORBERT
A302 A105 5009 m²
A300 4
527 m²

Indivision COUTIN
A301 909 m² 54
A306 A106 2219 m² 55
A307 722 m² 56

M. PROUST FRANCIS
7540 m²
A309
A107

A306 1500 m² 57

M. BRUNET RENE
19938 m²
A108 A311

A310 3222 m² 41

9 m² 15

4591 m² A303 38

2566 m² A304 39

Indivision BERNARD
A305 9195 m²
A181

A314 2005 m² 40

1344 m² A289 42

Mme FICHET ANNE
A315 5715 m²
A128
A129 A85
A130 A127 A128

Indivision GURGAND / TRILLAUD
A127 A290 1751 m²
A194

Indivision GURC
A194

M. SILLON EMILIEN
18316 m²
A334
A221

M. SILLON EMILIEN
A332 19511 m²
A147

A134

A135

A136

A137

A138

A139

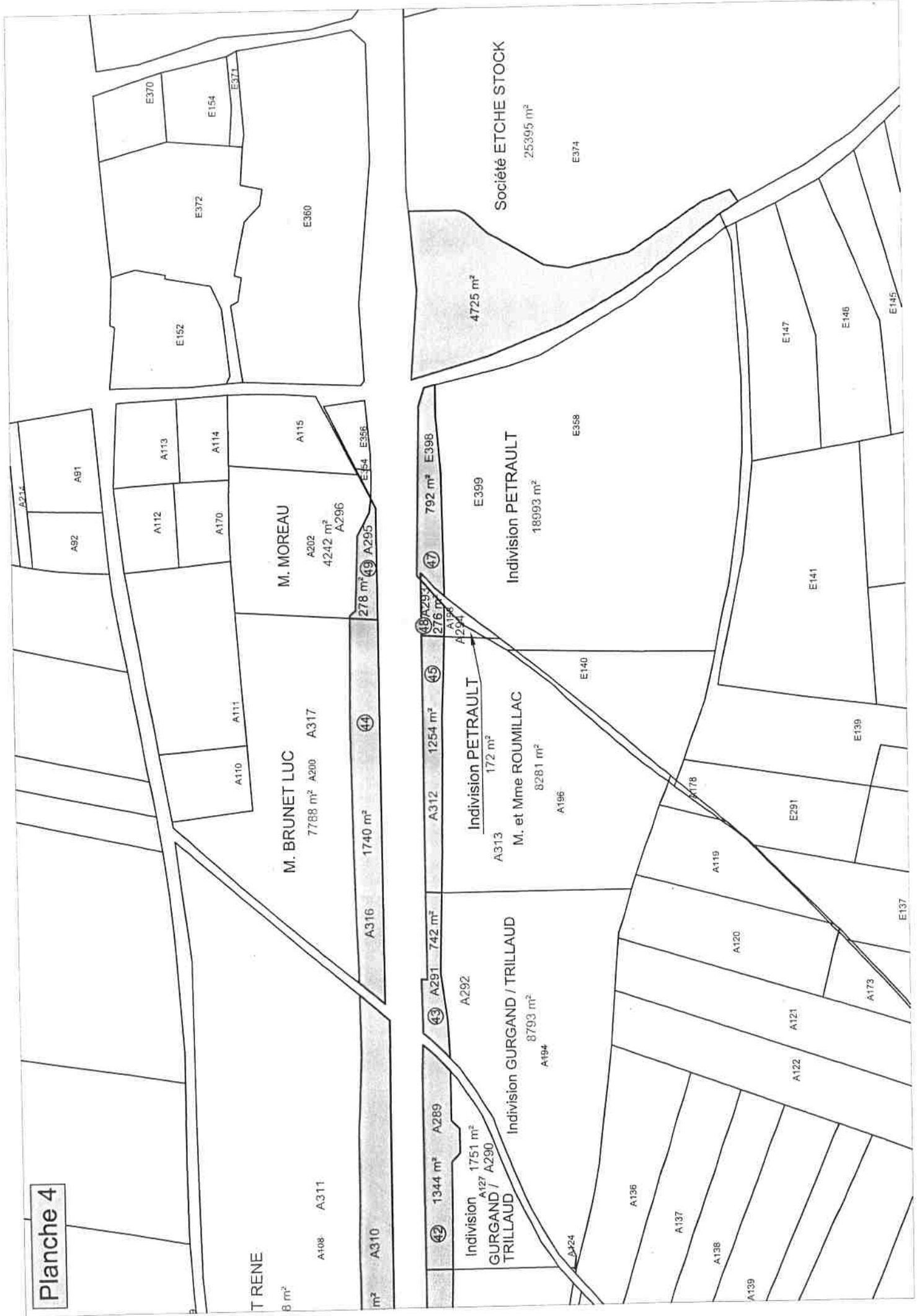
A140

A141

A146

A122

Planche 4





Département des
DEUX-SEVRES

Département des Deux-Sèvres - Maison du département - Mail Lucie Aubrac

CS 58880 - 79028 Niort Cedex

Modernisation de la RD948

Maisonnay et Les Maisons Blanches

-

-

Créneau 3

Carrefour RD 948 - 45 - 173
Aménagement d'un giratoire

Plan parcellaire

ECHELLE : 1/2000

RD_948_Enquete_Parcellaire.dwg

juin 2022

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Affaire

Phase

Emetteur

Type

Ouvrage

Secteur/Zone
Phase

Niveau
Planche

Numérotation

Lot

Ind

SECTION E

Les Maisons Blanches >

Niort

SECTION D

Chemin D1205

RD 173

RD 173

section ZA n° 101
Mme JACQUETTE AIGNET
M. CLAUDE
M. Jean-Louis AIGNET
10560 m²

section ZA n° 16
M. AUBRE
26562 m²

section ZA n° 87
Mme Nicole CHANTELOIRE
M. BILLAUDEAU
M. Hervé CHANTELOIRE
38430 m²

section ZA n° 89
Indivision CHANTELOIRE
13242 m²

section ZA n° 88
Mme Nicole CHANTELOIRE
M. BILLAUDEAU
M. Hervé CHANTELOIRE
1538 m²

section ZV n° 59
Communauté de Communes
du Cotentin Périest
4941 m²

SECTION ZA
COMMUNE DE LA CHAPELLE-POUILLOUX

ZA28

ZA29

ZA30

ZA31

ZA77

COMMUNE DE CLUSSAIS LA POMMERAIE

Limoges

RD 948

Voie communale

RD 45

Chapelle-Pouilloux

< Melle

ZUNETTE-SUD

ZV34

33

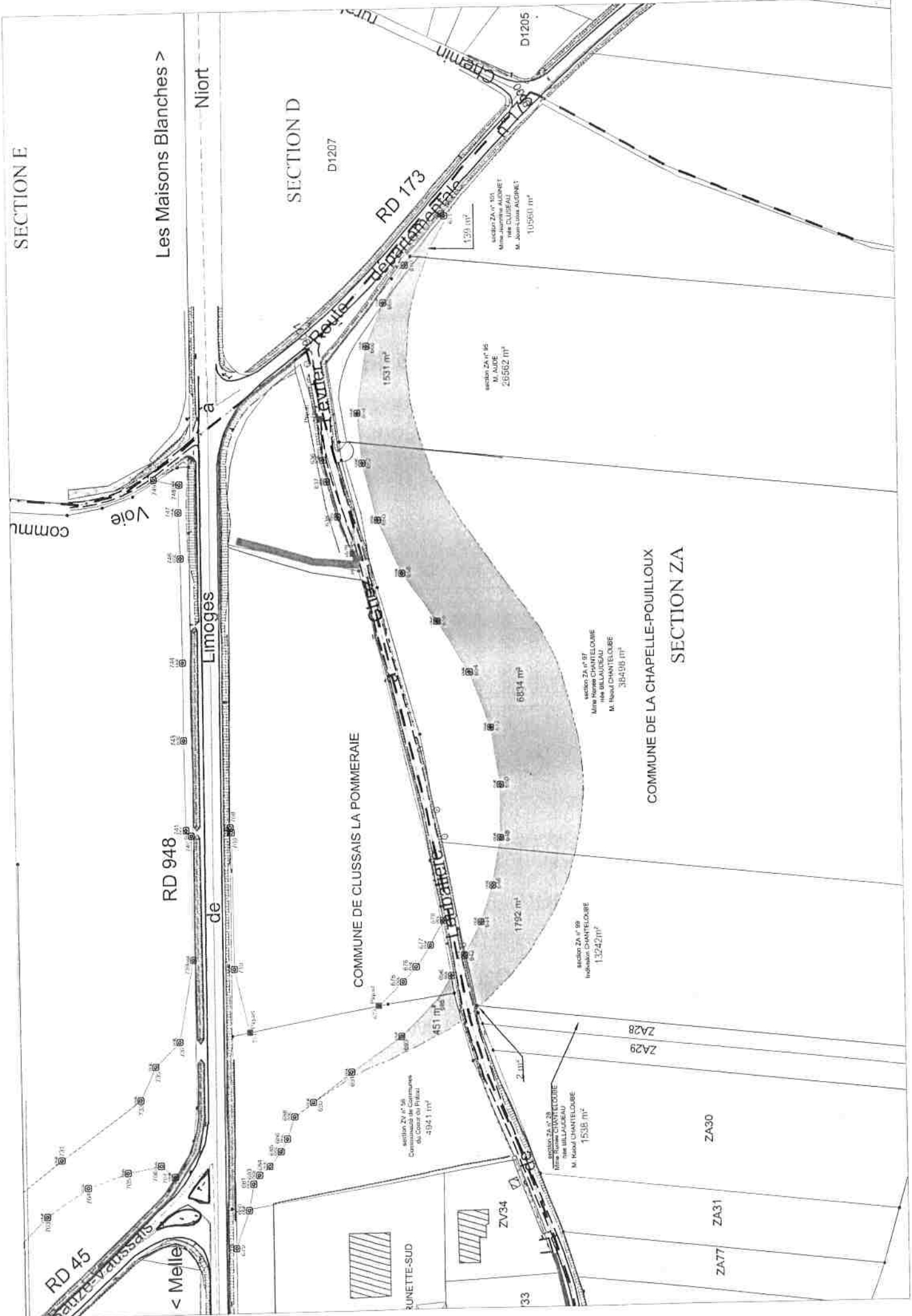


Tableau des Immeubles

Route Départementale 948

MAT - Créneau Maisonnay-Bois Roger

N° PRO- PRIET.	PROPRIETES		IMMEUBLES				A ACQUERIR				RESTE		
	N°	PROPRIETES	COMMUNE	SECTION	N°	CONTENANCE	N° PLAN	N°	EMPRISE	H.E.	N°	SUPERFICIE	
001	M.	GIRARD	N 79164	C	263	12624	1	517	229	N	518	12395	
002	Commune	De MAISONNAIS	N 79164	A	223	1805	3	341	1118	N	342	687	
003	M.	VALLET	N 79164	C	255	2000	2	519	243	N	520	1757	
			N 79164	A	37	8210	4	300	627	N			
004	M.	SILLON	N 79164	C	71	20789	8	299	1140	N			
			N 79164	C	106	12051	9	298	237	N			
			N 79164	C	218	2495	10	297	237	N			
			N 79164	A	13	21242	11	6206	237	N			
			N 79164	A	147	20840	12	2306	507	N			
			N 79164	A	221	24797	15	558	509	N			
			N 79164	A	227	24699	16	43	511	N			
			N 79164	A	237	3180	17	465	512	N			
			N 79164	A	274	11891	18	7829	329	N			
			N 79164	C	72	796	19	74	330	N			
005	Indivis	BOUFFARD	N 79164	A	221	24797	15	330	1255	N	332	19511	
			N 79164	A	227	24699	16	333	6979	N	334	18316	
			N 79164	A	237	3180	17	335	3961	N	336	20738	
			N 79164	A	274	11891	18	338	161	N	337	3019	
006	Indivis	ROY-BOUFFARD	N 79164	C	72	796	19	339	3497	N	340	8394	
			N 79164	C	73	22090	20	72	796	N			
			N 79164	A	14	2055	21	521	318	N	522	21772	
			N 79164	A	16	450	22	14	2055	N			
			N 79164	A	17	1717	23	16	450	N			
			N 79164	A	190	4680	24	17	1717	N			
			N 79164	A	38	8241	25	190	4680	N			
			N 79164	A	39	16210	28	319	296	N			
			N 79164	A	40	16260	30	320	1108	N			
			N 79164	A	225	211	31	316	1992	N			
007	M.	GAILLARD	N 79164	C	65	3396	32	324	42	N	514	3354	
			N 79164	C	219	4709	33	513	49	N	516	4660	
008	Indivis	COUTIN	N 79164	A	105	5680	34	301	909	N	302	5009	
			N 79164	A	106	2941	35	306	2219	N			
009	M.	PROUST	N 79164	A	107	9040	37	307	722	N	309	7540	
			N 79164	A	107	9040	37	308	1500	N			

Liste des propriétaires
Route Départementale 948
MAT - Créneau Maisonnay-Bois Roger

PROPRIETAIRES		PROPRIETES	
0001	Monsieur GIRARD Rémy	001	M. GIRARD
0002	Monsieur le Maire Commune de MAISONNAIS SIREN 217 901 644	002	Commune De MAISONNAIS
0003	Monsieur VALLET Jean-Marie	003	M. VALLET
0004	Monsieur SILLON Emilien	004	M. SILLON
0005	Madame Anne-Marie BOUFFARD et Monsieur André BOUFFARD	005	Indivis BOUFFARD
0006	Monsieur BOUFFARD René	005	Indivis BOUFFARD
0007	Madame BOUFFARD épouse SIMMONET Liliane	005	Indivis BOUFFARD
0008	Madame BOUFFARD épouse AUDRY Monique	005	Indivis BOUFFARD
0009	Madame BOUFFARD épouse GRELET Roselyne	005	Indivis BOUFFARD
0010	Monsieur ROY Jean-Charles	006	Indivis ROY-BOUFFARD
0011	Madame BOUFFARD Vve ROY Odette	006	Indivis ROY-BOUFFARD
0012	Monsieur GAILLARD Marc	007	M. GAILLARD
0013	Madame Monique COUTIN et Monsieur Claude COUTIN	008	Indivis COUTIN
0014	Monsieur COUTIN Pascal	008	Indivis COUTIN
0015	Monsieur PROUST Francis	009	M. PROUST
0016	Madame FOUCHE épouse BERNARD Cosette	010	Indivis FOUCHE-BRARD-BERNARD
0017	Monsieur BERNARD Eric	010	Indivis FOUCHE-BRARD-BERNARD
0018	Madame FOUCHE épouse BRARD Mireille	010	Indivis FOUCHE-BRARD-BERNARD
0019	Madame FOUCHE Sandra	010	Indivis FOUCHE-BRARD-BERNARD
0020	Madame FICHET Anne	011	MME FICHET
0021	Monsieur BRUNET Jean-François	012	Indivis BRUNET
0022	Monsieur TRILLAUD Tony	013	Indivis TRILLAUD
0023	Madame SUSSET épouse TRILLAUD Danie	013	Indivis TRILLAUD
0024	Monsieur BRUNET Luc	014	M. BRUNET Luc
0025	Monsieur ROUMILLAC Philippe	015	Indivis ROUMILLAC
0026	Monsieur PETRAULT Sébastien	016	Indivis PETRAULT
0027	Madame PETRAULT Emmanuelle	016	Indivis PETRAULT
0029	Madame BOUFFARD épouse DENON Claudette	005	Indivis BOUFFARD
0030	Madame BOUFFARD épouse BROUSSARD Ghyslaine	005	Indivis BOUFFARD

Liste des propriétaires
Route Départementale 948
MAT - Créneau Maisonnay-Bois Roger

PROPRIETAIRES		PROPRIETES	
0031	Madame BOUFFARD épouse FOUCHER Marie-Thérèse	005	Indivis
0032	Monsieur BERNARD Pascal	010	Indivis
0033	Monsieur MOREAU Antoine	017	M.
0034	Madame BRUNETEAU Vve BRUNET Ghislaine	012	Indivis
0035	Madame ROUMILLAC épouse MOLINIER Monique	015	Indivis
0036	Monsieur AUDE Patrice	018	M.
0037	Monsieur AUDINET Jean-Louis	019	Indivis
0038	Madame AUDINET née CLUSEAU Jeannine	019	Indivis
0039	COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DU POITOU devenue MELLOIS EN POITOU	020	CC
0040	Madame BILLAudeau Vve CHANTELOUBE Renée	021	Indivis
0041	Monsieur CHANTELOUBE Jean-Claude	021	Indivis
0042	Madame TERASSON née CHANTELOUBE Henriette	021	Indivis
0043	Madame DELEZAY née CHANTELOUBE Monique	021	Indivis
0044	Madame RIVAULT Roselyne	021	Indivis
			BOUFFARD
			FOUCHE-BRARD-BERNARD
			MOREAU
			BRUNET
			ROUMILLAC
			AUDE
			AUDINET
			AUDINET
			COEUR DU POITOU devenue MELLOIS EN POITOU
			CHANTELOUBE
			CHANTELOUBE
			CHANTELOUBE
			CHANTELOUBE
			CHANTELOUBE

PROPRIETES

Coût des transactions - Décision
Route Départementale 948
MAT - Créneau Maisonnay-Bois Roger

NUM	PROPRIETES	PRINCIPALE	REEMPLOI	INDEMNITES ACCESSOIRES	FRAIS	INDEMNITE	ARRONDI
001	M. GIRARD	103,05 €	20,61 €			123,66 €	123,66 €
002	Commune De MAISONNAIS						
003	M. VALLET	3 196,45 €	639,29 €			3 835,74 €	3 835,74 €
004	SILLON	11 225,63 €	2 245,13 €			13 470,76 €	13 470,76 €
005	Indivis BOUFFARD	2 047,46 €	409,49 €			2 456,95 €	2 456,95 €
006	ROY-BOUFFARD	2 652,51 €	530,50 €			3 183,01 €	3 183,01 €
007	M. GAILLARD	209,07 €	41,81 €			250,88 €	250,88 €
008	Indivis COUTIN	617,61 €	123,52 €			741,13 €	741,13 €
009	M. PROUST	315,00 €	63,00 €			378,00 €	378,00 €
010	Indivis FOUCHE-BRARD-BERNARD	1 502,97 €	300,59 €			1 803,56 €	1 803,56 €
011	MME FICHET	421,05 €	84,21 €			505,26 €	505,26 €
012	Indivis BRUNET	676,82 €	135,32 €			811,94 €	811,94 €
013	TRILLAUD	438,06 €	87,61 €			525,67 €	525,67 €
014	M. BRUNET Luc	365,40 €	73,08 €			438,48 €	438,48 €
015	Indivis ROUMILLAC	263,34 €	52,67 €			316,01 €	316,01 €
016	PETRAULT	224,28 €	44,86 €			301,43 €	301,43 €
017	M. MOREAU	63,94 €	12,79 €			76,73 €	76,73 €
018	AUDE	688,95 €	137,79 €			826,74 €	826,74 €
019	Indivis AUDINET	62,55 €	12,51 €			75,06 €	75,06 €
020	CC COEUR DU POITOU devenue MELLOIS EN POITOU	202,95 €	40,59 €			243,54 €	243,54 €
021	Indivis CHANTELOUBE	3 882,60 €	776,52 €			4 659,12 €	4 659,12 €
	TOTAL GENERAL (Ind. + Frais) :	29 159,49 €	5 831,89 €	32,29 €	0,00 €	35 023,67 €	35 023,67 €

LOCATIONS
Liste des Locataires

Route Départementale - 948
MAT - Créneau Maisonnay-Bois Roger -

LOCATAIRES		LOCATIONS	
0001	GAEC LA TOISONNAISE	001-001	GAEC La TOISONNAISE
0002	GAEC LEROUX	003-001	GAEC LEROUX
		004-001	GAEC LEROUX
0003	Monsieur ROY Jean-Charles	006-001	M. ROY
0004	Monsieur AUDE Jean-Luc	018-001	M. AUDE Jean-Luc
0005	EARL CHAUVEAU	019-001	EARL CHAUVEAU
0006	GAEC DE LA PETITE COUDRE	021-001	GAEC DE LA PETITE COUDRE

SCRIBE Acquisition ©

LOCATIONS
Tableau des immeubles loués

Route Départementale - 948
MAT - Créneau Maisonnay-Bois Roger -

NUMERO PROPR. + LOCATI	LOCATIONS	EXP ROP RL	IMMEUBLES LOUES			PROPRIETES
			COMMUNISECT.	N°	EMPR LOUE	
001-001 003-001	La TOISONNAISE LEROUX	0 0	79164 C 79164 A 79164 C 79164 C	263 37 71 106	229 8210 2306 558	001 GIRARD 003 VALLET
004-001	LEROUX	0	79164 C 79164 A 79164 A 79164 A 79164 A 79164 C 79164 C 79164 A 79164 A 79164 A	218 13 147 221 227 237 274 72 73 38 39	43 8294 1329 6979 3961 161 3497 796 318 3396 2018	004 SILLON
006-001	ROY	0	79164 C 79164 A 79164 A 79164 A 79164 A 79164 A 79164 A 79164 A 79164 A 79164 A	73 38 39 40 225 65 219 95 101 28 97 99	291 211 42 49 1531 139 2 6834 1792	006 ROY-BOUFFARD
018-001 019-001 021-001	AUDE Jean-Luc CHAUVEAU DE LA PETITE COUDRE	N N N	79164 C 79074 ZA 79074 ZA 79074 ZA 79074 ZA 79074 ZA	219 95 101 28 97 99	49 1531 139 2 6834 1792	018 AUDE 019 AUDINET 021 CHANTELOUBE
TOTAL					52986	

SCRIBE Acquisition ©

LOCATIONS
Coût des évictions

Route Départementale - 948
MAT - Créneau Maisonnay-Bois Roger

PRO+LOC	LOCATIONS	INDEMNITES EVICTIONS	IND. DIVERSES	FRAIS	INDEMNITES	ARRONDI
001001	GAEC La TOISSONNAISE	97.50 € Indemnité d'éviction	0.00 €	0.00 €	97.50 €	97.50 €
003001	GAEC LEROUX	4733.61 € Indemnité d'éviction	0.00 €	0.00 €	4733.61 €	4733.61 €
004001	GAEC LEROUX	10787.64 € Indemnité d'éviction	0.00 €	0.00 €	10787.64 €	10787.64 €
006001	M. ROY	2557.78 € Indemnité d'éviction	0.00 €	0.00 €	2557.78 €	2557.78 €
018001	M. AUDE Jean-Luc	651.90 € Indemnité d'éviction	0.00 €	0.00 €	651.90 €	651.90 €
019001	EARL CHAUVEAU	59.19 € Indemnité d'éviction	0.00 €	0.00 €	59.19 €	59.19 €
021001	GAEC DE LA PETITE COUDRE	3673.80 € Indemnité d'éviction	0.00 €	0.00 €	3673.80 €	3673.80 €
		22561.42 €	0.00 €	0.00 €	22561.42 €	